

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 7 octobre 2020 de M<sup>me</sup> Louise Trottet et M. Matthias Erhardt: «Quel avenir pour les aménagements cyclables du boulevard Georges-Favon?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La période du Covid-19 a vu l'émergence de multiples et réjouissants aménagements cyclables, dont la bande cyclable sur le boulevard Georges-Favon (direction Cornavin).

Dans le sens inverse, on trouve deux bandes cyclables parallèles sur le pont de la Coulouvrenière (prêtant d'ailleurs un brin à confusion), l'une sur le trottoir, l'autre sur la chaussée. Or, en quittant le pont pour arriver sur le boulevard Georges-Favon direction place du Cirque, les cyclistes quittent les pistes cyclables décrites précédemment pour se retrouver sur la chaussée, entre de multiples rails de tram, la voie de bus et les automobiles. Cette situation est extrêmement dangereuse, a fortiori par temps pluvieux.

Notre question est donc la suivante: qu'est-il prévu afin de sécuriser et faciliter le parcours à vélo à la sortie du pont de la Coulouvrenière direction place du Cirque, en particulier sur le boulevard Georges-Favon?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Dans le cadre des mesures en lien avec la reprise de l'activité en mai dernier, une mise en œuvre rapide d'itinéraires cyclables a été retenue, reposant toutefois sur les réflexions préalablement développées dans le cadre du groupe de travail Task Force vélos, représenté par le Canton (OCT) et la Ville de Genève (AGCM). Sur l'axe dont il est fait mention, à savoir Cirque-Coulouvrenière, il a en effet été retenu de faire passer les vélos sur la rue de l'Arquebuse pour la circulation dans le sens pont de la Coulouvrenière-place du Cirque car il était impossible de trouver une solution rapide à mettre en œuvre et sécurisée sur le boulevard Georges-Favon.

Pour le sens inverse (place du Cirque-pont de la Coulouvrenière), la solution consistant à substituer une piste voiture pour la remplacer par une bande cyclable était une solution facile à mettre en œuvre et parfaitement sécurisée.

Par ailleurs, une procédure est actuellement ouverte au Tribunal administratif de première instance concernant les aménagements du boulevard Georges-Favon, du pont de la Coulouvrenière et de la rue des Terreaux-du-Temple, suite au dépôt d'un recours par le TCS et l'ASTAG qui contestent ces aménagements.

Cela étant dit, la Ville et le Canton poursuivent leurs réflexions afin d'étudier une solution pérenne d'aménagement cyclable sur le boulevard Georges-Favon en direction de la place du Cirque.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente:  
*Frédérique Perler*